

Supplément féministe de l'Echo des fourmis



Marguerite DURAND (1864-1936) Comédienne à la Comédie française, journaliste et conférencière féministe. Son combat féministe commence quand elle est envoyée par Le Figaro au Congrès Féministe International en avril 1896. Elle refuse d'écrire la critique que le journal lui avait demandé « frappée par la logique du discours, le bien-fondé des revendications ». L'année suivante elle publie « La Fronde », un journal exclusivement élaboré par des femmes, de la direction à la rédaction en passant par la typographie. Il fut publié jusqu'en 1930 malgré les obstacles comme par exemple l'opposition corporatiste des typographes, le doute sur la capacité des femmes à faire du journalisme...

En 1904, année du centenaire du Code civil Napoléon, elle dénonce : « Il n'est pas une femme qui ne doive maudire le Code, il n'est pas une femme, riche ou pauvre, grande dame ou travailleuse, qui, dans sa misère ou dans ses biens, dans sa personne, dans ses enfants, dans son travail ou son désœuvrement, n'ait eu ou n'aura à souffrir grâce au Code ». En 1907, elle organise un congrès du travail féminin.

En 1931, elle lègue à la Ville de Paris toute sa documentation sur l'histoire des femmes, créant ainsi le premier « Office de documentation féministe » français. Située dans le 13ème arrondissement, la Bibliothèque Marguerite Durand (BMD), centre de documentation indispensable sur les femmes et le féminisme, est aujourd'hui menacée de déménagement/démantèlement. La Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté appelle à un rassemblement le 18 novembre devant la BMD.

Pour le droit à l'avortement dans toute l'Europe !

Dans le cadre d'un mouvement unitaire européen, des mobilisations ont eu lieu partout en Europe fin septembre pour exiger que les droits des femmes, la liberté à disposer de son corps, le droit à l'avortement et à la santé soient respectés dans tous les pays européens et inscrits comme **droits fondamentaux**.

A l'heure de la montée des mouvements réactionnaires, il est indispensable de continuer à affirmer nos droits et à revendiquer pour que **toutes** les femmes y accèdent ! (Pologne, Irlande, Nicaragua...)

A Tours, à l'initiative du réseau féministe 37, un collectif a organisé une manifestation le samedi 30 septembre, dynamique et revendicative. Les slogans ont fleuri : « *Avortement, liberté de décider, on s'est battues pour la gagner on se battra pour la garder!* » « *Olélé, olala on est toutes unies contre le patriarcat* » « *Nous sommes toutes des salopes avortées, 1ère, 2ème, 3ème génération* »



Elles s'appelaient Marion, Noémie, Marcelle, Kelly, Fatima, Jennifer, Rita, Stéphanie ... et sont mortes assassinées parce que femmes.

Titiou Lecoq est journaliste (*Libération*, *Slate*), romancière, blogueuse. Elle recense chaque jour les informations parues dans la presse locale concernant les morts violentes de femmes en France : prénom, âge, profession, circonstances du crime. Son objectif : sortir des statistiques en rendant plus visibles les crimes dont sont victimes les femmes « parce qu'elles sont femmes ». Elle milite pour que ces assassinats sortent des rubriques « faits divers » et soient reconnus pour ce qu'ils sont « des crimes machistes ». Son travail est remarquable, émouvant, glaçant...

Ci-dessous des extraits de l'article de Titiou Lecoq, paru dans Slate.fr en juin dernier.

« On connaît tous-tes cette statistique : une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint. Mais sa réalité est bien différente.

« Sous les coups de son conjoint ». Ça me faisait penser qu'il s'agissait de femmes battues dont la tête avait un jour heurté plus violemment le carrelage de la cuisine ou dont le conjoint n'avait cette fois là pas voulu s'arrêter avant l'hémorragie mortelle. D'ailleurs, ce genre de campagne de sensibilisation véhicule le même stéréotype.

En réalité, ce n'est pas une gifle ou un coup de pied qui aurait malencontreusement entraîné la mort.

L'homicide involontaire est l'exception, il représente moins de 10% des cas. Bien sûr, avant la mise à mort, il y a souvent eu des violences mais ces femmes ne meurent pas de coups. **Elles meurent parce qu'on a décidé de les tuer. Dans plus de 90% des cas, il y a volonté de tuer.** Pénalement ce sont des meurtres - parfois même avec préméditation, ce qu'englobe l'assassinat. En France en 2017, on tue sa femme en général de deux façons : on la plante au couteau ou on lui tire dessus avec une arme à feu, souvent un fusil de chasse.

Jean-Pierre, 58 ans, a choisi un autre mode: il a attendu que son ex compagne, **Nicole**, 47 ans, sorte d'une supérette et il lui a foncé dessus en voiture.

Le mari de **Doris**, 60 ans, a choisi la batte de baseball. Après 33 ans de mariage, il la soupçonnait d'infidélité. C'était en janvier dernier.

En mars, Frédéric, 86 ans, atteint d'Alzheimer a tué **Marcelle**, 90 ans, à coups de casserole. Il a déclaré « elle a ce qu'elle mérite. Je l'ai fracassée ».

Le 12 juin dernier, c'était l'anniversaire d'**Émilie**, 34 ans. Son mari dont elle venait de se séparer, Guillaume, 37 ans, mécanicien, lui a ligoté les chevilles et les poignets sur les rails d'un TGV Paris/Nantes. D'après l'autopsie, elle était vivante au moment du passage du train.

En mai, avec le calvaire de **Marion**, 41 ans, j'ai découvert la qualification légale de « viol ayant entraîné la mort ».....

Ce n'est pas une femme qui meurt tous les trois jours. Cette année, c'est Marion, Noémie, Marcelle, Kelly, Fatima, Jennifer, Rita, Stéphanie, Sylvie, Catherine, Marie-Rose, Hélène, Julie, Blandine. Elles ont tous les âges, de 19 à 90 ans. Elles sont secrétaire, aide-soignante, assistante maternelle, conductrice de car, patronne de bistrot, agricultrice, employée municipale, groom, serveuse.

Leur redonner ne serait-ce que quelques lignes d'existence, un âge, une profession, une situation familiale, c'est comprendre qu'on les croise tous les jours, c'est aussi percevoir les ondes de choc de leur décès, au premier rang desquels les enfants qui se sont retrouvés orphelins depuis janvier....



Féminicide ?

Quand on prend chaque cas de façon indépendante, on peut y voir un moment de psychose avec en arrière-fond une histoire compliquée. C'est-à-dire des histoires individuelles et privées. C'est seulement quand on fait la liste, quand on lit à la suite ces histoires qu'on est frappé par leurs points communs dont le principal : ce sont des hommes qui ont tué des femmes.



Plus précisément qui ont tué celles qu'ils pensaient devoir être « leurs » femmes pour toujours.

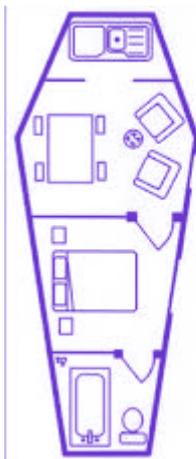
C'est l'accumulation qui fait prendre conscience de l'ampleur du phénomène et de ce sur quoi il repose, en-dehors de la pathologie. Il y a également

des femmes atteintes de troubles psychiatriques, pourtant elles assassinent nettement moins souvent leur conjoint.

Les femmes représentent 85% des victimes dans les couples et dans près de la moitié des cas où elles tuent leur compagnon, elles étaient victimes de violence de sa part.

Dans la majorité de ces cas, la femme venait de quitter le conjoint ou en tout cas d'en exprimer le désir. Une décision qui était une déclaration de liberté intolérable pour l'homme qui estimait qu'elle lui appartenait. Il la préfère morte plutôt que libre. Dans d'autres cas, la liberté ce n'était pas la séparation mais simplement refuser un rapport sexuel, ou l'avoir peut-être trompé.

Parfois, le motif est encore plus ténu, ou plus clair. À Toulouse, Georges, âgé de 93 ans, était atteint d'un cancer à un stade avancé, incurable. Il a décidé qu'il ne laisserait pas **Danièle**, 72 ans, lui survivre. Ils étaient mariés depuis 36 ans. Danièle fréquentait depuis un an une association d'aide aux femmes, l'Apiaf. L'association a expliqué qu'elle avait pris conscience de la violence de son mari qui la tenait enfermée au maximum mais qu'elle ne souhaitait pas le quitter. Elle disait que c'était un homme très vieux, pas dangereux. Il l'a tuée avec une arme de poing avant de se suicider.



Tous les 3 jours, en France, la "sphère familiale" a cette forme-là pour une femme...

Faits divers ?

Il y a fort à parier que vous n'avez pas entendu parler de ces affaires dans les médias nationaux, hormis un entrefilet sur un site quand l'affaire permet un titre racoleur comme « il tue sa femme à coups de casseroles ». Une simple anecdote. **Il faut sortir ces affaires de la case « faits divers »**. Un meurtre antisémite, raciste ou homophobe n'est pas un fait divers. Ce qui nous induit en erreur en l'occurrence, c'est qu'il y a une relation particulière entre la victime et l'assassin. Ces hommes ne tuent pas toutes les femmes. Ils tuent les leurs. Mais ils les tuent parce que ce sont des femmes et qu'ils sont des hommes. Autrement dit parce qu'ils croient encore à la possession des unes par les autres. Donc ils refusent à ces femmes leurs droits d'être humains libres. En cela, ils rejoignent les crimes de discrimination. Tous disent la supériorité de quelques uns....



On ne peut plus se contenter d'une journée pour l'élimination de la violence contre les femmes parce que demain ou après-demain, un autre prénom rejoindra la liste des mortes. Pour en parler, il faut ... un travail en continu. Sur le site de Libé, j'ai un espace où je poste les nécrologies de ces femmes mortes depuis janvier. C'est un insignifiant funérarium mais c'est aussi un espace pour aller voir et se convaincre que oui, ça continue. Ca s'appelle **déjà mortes**. »

Allez voir...

http://www.liberation.fr/france/2017/06/30/elle-s-appelait-laura-elle-avait-18-ans-une-annee-de-meurtres-conjugaux_1580445

La casse du code du travail pénalise plus particulièrement les femmes et accroît les inégalités. Les attaques contre la fonction publique aussi.

Début septembre, une tribune paraissait dans le journal en ligne médiapart* exposant les conséquences directes des ordonnances Macron sur les inégalités femmes/hommes au travail. Signée par de nombreuses organisations syndicales, associatives et politiques, dont l'Union Syndicale Solidaires, cette tribune démontrait pour quelles raisons les femmes étaient plus particulièrement impactées par cette casse du code du travail.

Les voici :

- Les salarié-es les plus touché-es par cette réforme du code du travail sont celles et ceux qui sont en CDD ou qui travaillent dans les petites entreprises. Or, ce sont les femmes qui sont surreprésentées dans ces deux catégories. Elles seront donc proportionnellement plus touchées.
- Les droits familiaux notifiés dans les conventions collectives de branche comme les congés enfant malade, l'allègement du temps de travail pour les femmes enceintes ou l'allongement du congé maternité avec maintien de salaire à 100% pourront être revus à la baisse par des accords d'entreprises.
- Les primes d'ancienneté, de départ en retraite ou de licenciement pourront également être revues à la baisse par de simples accords d'entreprises.
- La Loi prévoyait une négociation annuelle sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail qui devait être négociée tous les ans à partir d'un rapport de situation comparée. Avec les ordonnances Macron, cela se décidera par accord d'entreprise et pourra se négocier seulement tous les 4 ans ou ne plus être négocié du tout.
- Des clauses de mobilité pourront là aussi, par simple accord d'entreprise, être imposées sans fixation de limite géographique, ni obligation de tenir compte de la situation familiale, tout comme les salaires, le temps de travail ou les modifications d'horaires. Or, « les femmes, plus souvent à temps partiel, plus souvent précaires, à la tête de familles monoparentales et prenant en charge une immense partie des tâches parentales seront particulièrement pénalisées par ces mesures. Le premier argument invoqué par les femmes qui se retirent du marché du travail est l'impossibilité de remplir leurs responsabilités familiales du fait des horaires atypiques qui leur sont imposés. »
- L'affaiblissement certain des CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) va également pénaliser les femmes. Ses moyens financiers pour les expertises seront réduits et rendra plus difficile voire impossible de mettre en place les expertises dédiées aux inégalités femmes/hommes dans l'entreprise. De plus, cela lui sera plus difficile d'assurer son rôle de prévention des violences sexuelles au travail.



Nous sommes toutes concernées, dans le public comme dans le privé, comme salarié-es, comme femmes, sœurs, filles, mères, tantes, etc... Cette démonstration nous donne toutes les raisons de continuer à nous mobiliser contre les ordonnances Macron.

Tout comme nous devons nous mobiliser contre les attaques dans la fonction publique (restructurations, délai de carence, gel du point d'indice, augmentation des contrats précaires, suppressions de postes), qui pénalisent là-aussi particulièrement les femmes, comme dans le secteur de la santé et du social où elles sont représentées à 75%. Il est possible de faire reculer le gouvernement avec une mobilisation exemplaire, d'ampleur, unitaire. SUD et Solidaires y prendront toute leur place.

* A lire intégralement ici : <https://blogs.mediapart.fr/.../loi-travail-les-droits-des-femmes-passent-aussi-la-trappe>